

REGLEMENT ADMISSIONS DES ETUDIANTS ISSUS DE CLASSE PREPARATOIRE

Programme Grande Ecole BBS

1. Dispositions générales

Les épreuves portent sur le programme officiel des classes préparatoires économiques et commerciales et recrutent dans les filières :

- Scientifique
- Economique
- Technologique

L'inscription en classe préparatoire détermine l'option dans laquelle le candidat compose.

Pour les filières « littéraires » les épreuves portent sur les programmes des classes préparatoires littéraires, deuxième année :

- ENS A/L (ULM)
- B/L (Lettres et Sciences Sociales)
- ENS Lettres et Sciences Humaines (Lyon, ex Fontenay St-Cloud)

2. Conditions d'inscription

Cette sélection est ouverte à tous les candidats en deuxième année de classe préparatoire quelle que soit leur série.

2.1. Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue uniquement par le biais de la Banque Commune d'Épreuves.

3. Les épreuves de sélection

3.1. Admissibilité

3.1.1 Épreuves d'admissibilité

L'école organise ses épreuves d'admissibilité en conformité avec la « convention cadre de la Banque commune d'épreuves écrites pour le recrutement par concours, sur programme des classes préparatoires, pour l'accès aux grandes écoles de commerce et de management ».

Le concours comporte des épreuves communes à tous les candidats et des épreuves spécifiques en fonction de l'option dans laquelle le candidat compose.

Les épreuves écrites d'admissibilité sont conformes au référentiel de la Banque Commune d'épreuves ; Les épreuves du Concours d'admission portent sur l'ensemble du programme en deux ans des classes préparatoires économiques et commerciales, défini par les arrêtés du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les programmes d'admission des ENS, filières littéraires.

Les épreuves et coefficients sont publiés chaque année à l'initiative de la BCE au bulletin officiel.

3.1.2 Admissibilité

A l'issue des épreuves écrites, le jury d'admission mentionné au titre III du règlement pédagogique arrête la liste des candidats admissibles aux épreuves orales. La liste des candidats admissibles est publiée par ordre alphabétique, et par ordre de mérite.

3.2 Admission

3.2.1 Epreuves d'admission

Les épreuves orales d'admission sont les suivantes :

Oraux	BANQUE	COEFF
Langue Vivante I	IENA	5
Langue Vivante II	IENA	5
Entretien individuel	BBS	12
Entretien collectif	BBS	8

Les épreuves orales de la Banque IENA sont des épreuves identiques pour les candidats quelle que soit l'option dans laquelle ils composent. L'une des deux langues est obligatoirement l'anglais, l'autre langue est obligatoirement une des langues proposées par la CCIP.

Les candidats doivent composer à l'oral dans les mêmes langues qu'à l'écrit et obligatoirement passer une des deux épreuves en anglais.

L'épreuve d'entretien vise à tester la motivation du candidat à intégrer Brest Business School, sa culture générale, son esprit d'analyse et de synthèse, son sens critique, sa personnalité & son projet professionnel.

L'épreuve d'entretien collectif évalue les compétences du candidat en terme de travail d'équipe, de leadership, de négociation et de créativité.

A l'issue des épreuves d'admission, le jury d'admission mentionné au titre III du règlement pédagogique établit, par ordre de mérite, la liste des candidats proposés pour l'admission, dans la limite du nombre de places mises au concours. Il peut également établir une liste complémentaire par ordre de mérite.

L'affectation est gérée de façon automatique par SIGEM (Système Centralisée de Gestions des Affectations des Ecoles de Management).

REGLEMENT ADMISSIONS SUR TITRE

Programme Grande Ecole BBS

1. Dispositions générales

Dès son inscription, tout candidat s'engage à respecter strictement toutes les dispositions de ce règlement.

La délibération d'admission est prononcée par le jury de Brest Business School. Les décisions du Jury sont sans appel.

Un candidat ne peut s'inscrire qu'à une seule procédure d'admission par rentrée. Les candidats étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les candidats français. Aucun candidat ne peut s'inscrire plus de trois fois aux épreuves de sélection, toutes voies confondues.

2. Conditions d'inscription

Cette sélection est ouverte à tous les candidats tels que défini ci-dessous.

Selon le profil du candidat, l'obtention du titre ou du diplôme requis au 1^{er} décembre de l'année en cours est impérative pour confirmer l'admission.

2.1. Admission au programme Grande Ecole de BBS

Peuvent se présenter :

- les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS), ou équivalent,
- les étudiants ayant validé une Licence 2 (admission en Licence 3, attestation de diplôme ou attestation de réussite validant 120 crédits ECTS), ou diplôme international équivalent,
- les étudiants titulaires d'un titre inscrit au RNCP au niveau III,
- les étudiants titulaires d'un diplôme bac+3 (Licence, licence professionnelle) ou d'un diplôme équivalent français ou international, validant 180 crédits ECTS minimum, ou diplôme international équivalent
- les étudiants titulaires d'un titre inscrit au RNCP au niveau II.
- les étudiants titulaires d'un diplôme Bachelor effectué en France ou à l'étranger,
- les étudiants aux parcours atypiques, titulaires de 120 crédits ECTS ou ceux autorisés par la commission pédagogique suite au dépôt d'un dossier de demande de Validation des Acquis Personnels et Professionnels.

2.2. Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue uniquement par internet sur le site : <http://www.brest-bs.com>

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du processus de sélection et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission au programme grande école de BBS.

2.2.1. Création du compte personnel

Lors de sa première connexion le candidat crée son espace personnel qui lui permet d'avoir accès à son dossier de candidature.

Le candidat doit fournir une adresse e-mail valide et choisir un mot de passe.

BBS informe régulièrement le candidat sur son dossier via internet. Le candidat doit consulter régulièrement sa messagerie électronique et l'espace personnel qui lui est dédié sur le site internet de BBS. L'adresse e-mail doit être valide jusqu'à l'intégration définitive et constitue le moyen privilégié de communication entre BBS et le candidat.

Il est recommandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations enregistrées :

- ✓ identité

Reporter strictement les informations identiques à celles figurant sur la pièce d'identité, le passeport ou le titre de séjour en cours de validité pour les candidats étrangers et joindre les pièces justificatives en ligne.

- ✓ coordonnées
- ✓ autres informations personnelles

Candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique

Un candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique ayant justifié son état par une attestation médicale de la CDES, de l'inspection académique ou du service de médecine préventive de son établissement, peut se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement. Un certificat du médecin ne sera pas recevable.

Candidats sportifs de haut ou bon niveau

Pour être considéré sportif de haut niveau, le candidat doit justifier de son inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

Pour être considéré sportif de bon niveau, le candidat doit remplir le dossier figurant en annexe 5 et justifier de :

- l'obtention de titres interrégionaux, nationaux ou internationaux dans des compétitions fédérales
- l'obtention de titres nationaux ou internationaux dans des compétitions scolaires ou universitaires.

2.2.2. Choix du profil

Le candidat sélectionne son profil parmi les choix proposés, à savoir :

- Etudiant pouvant justifier avoir validé 120 crédits ECTS au plus tard le 1^{er} décembre de l'année en cours
- Etudiant pouvant justifier avoir validé 180 crédits ECTS au plus tard le 1^{er} décembre de l'année en cours
- Etudiant justifiant un parcours atypique.

Le candidat justifie de son profil en joignant le diplôme obtenu ou son dernier bulletin de notes. Les justificatifs transmis doivent être lisibles.

2.2.3. Constitution du dossier de candidature

L'étudiant doit fournir une lettre de motivation expliquant son intérêt pour le programme ainsi qu'un curriculum vitae. Il peut fournir aussi des courriers de recommandation.

Toutes pièces justificatives ayant trait à son engagement associatif, ses expériences professionnelles, son intérêt pour l'international, son parcours atypique, et tout autre élément qu'il juge opportun peuvent être apportées par le candidat lors du Talent Day.

Les candidats ne pouvant justifier de la validation d'au moins 120 crédits ECTS devront déposer un dossier de demande de Validation des Acquis Personnels et Professionnels. Ce dossier pourra être complété par le candidat seul, mais le candidat peut choisir de se faire accompagner. Le référent VAPP de BBS contactera les candidats concernés pour leur donner toutes les précisions nécessaires.

En validant son dossier, l'étudiant autorise expressément l'utilisation et la transmission de ses données selon les nécessités d'organisation de la sélection et de l'admission dans le programme grande école de BBS.

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusifs des données personnelles, BBS s'engage à protéger les données communiquées par l'étudiant et à les utiliser exclusivement dans le cadre des opérations de sélection.

2.3. Inscription au Talent Day

Pour **valider définitivement** son inscription au Talent Day, le candidat doit s'acquitter par paiement en ligne sécurisé des frais d'inscription, montant qui sera recrédité aux candidats boursiers s'ils sont présents aux épreuves de sélection à la date choisie et qu'ils aient fourni dans leur dossier de candidature le justificatif de bourse.

Le candidat peut modifier son choix de date au plus tard 2 jours ouvrés avant le Talent Day qu'il a choisi (ou 3 jours ouvrés avant le Talent Day choisi s'il s'agit d'un lundi).

Les candidats dans l'impossibilité de se déplacer aux dates proposées pourront choisir la procédure à distance.

Le calendrier des Talent Days est disponible en ligne sur le site de BBS.

Après validation de son dossier par la commission d'admissibilité des Talent Days, le candidat reçoit par courrier électronique sa convocation précisant le déroulement de la journée, la date et les horaires qu'il a choisis.

3. Les épreuves de sélection

3.1. Déroulement des épreuves

Le candidat doit impérativement respecter la date et l'heure indiquées sur sa convocation.

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni d'une pièce d'identité en cours de validité avec une photographie récente et de sa convocation.

Après vérification de son identité en début de journée, il signe la feuille de présence au Talent Day.

Les épreuves se déroulent sur une journée complète, de 8h à 18h. Elles sont composées comme suit :

Epreuves écrites :

- Une épreuve en ligne d'anglais (30 minutes)

Cette épreuve permet de mesurer le niveau d'anglais écrit des candidats en terme de grammaire et de vocabulaire et leur degré de compréhension oral.

- Un test de raisonnement en ligne (60 minutes)

Ces tests permettent de mesurer la performance du candidat sur trois dimensions :

- Aptitudes verbales
- Aptitudes numériques
- Aptitudes logiques

Epreuves orales :

- Un entretien collectif (30 minutes)

Les candidats travaillent par groupes de 4 à 8 sur une problématique. Un jury composé de deux personnes au moins dont un professeur ou cadre de BBS et un cadre d'entreprise évalue leur comportement en terme de travail d'équipe, de leadership, de négociation et de créativité.

- Un entretien individuel (30 minutes)

Sur la base du dossier de candidature rempli lors de l'inscription et des justificatifs fournis, les évaluateurs analysent la personnalité, les motivations et le projet du candidat. Le jury de l'entretien individuel est composé de deux personnes au moins dont un professeur ou cadre de BBS et un cadre d'entreprise.

- Une épreuve orale d'anglais (15 minutes)

Deux candidats traitent d'un thème qui peut porter sur un sujet d'actualité, une thématique de fond, ou un support media spécifique et échangent entre eux devant un professeur d'anglais.

3.1.1 Procédure particulière pour la sélection à distance

Les candidats étant dans l'impossibilité de se déplacer aux dates proposées et ayant opté pour la procédure distante, sont contactés par l'administrateur des Talent Days pour organiser une session à distance.

Les épreuves sont organisées à l'aide d'un logiciel de vidéo permettant à l'administrateur des Talent Days de vérifier l'identité du candidat et de superviser les épreuves dont la liste suit :

Epreuves écrites :

- Une épreuve en ligne d'anglais (30 minutes)
Cette épreuve permet de mesurer le niveau d'anglais écrit des candidats en terme de grammaire et de vocabulaire et leur degré de compréhension oral.

- Un test de raisonnement en ligne (60 minutes)
Ces tests permettent de mesurer la performance du candidat sur trois dimensions :
 - Aptitudes verbales
 - Aptitudes numériques
 - Aptitudes logiques

Epreuves orales :

- Un entretien individuel (45 minutes)
Sur la base du dossier de candidature rempli lors de l'inscription et des justificatifs fournis, les évaluateurs analysent la personnalité, les motivations et le projet du candidat. Le jury de l'entretien individuel est composé de deux personnes au moins dont un professeur ou cadre de BBS et un cadre d'entreprise.
Lors de cet entretien, il sera aussi demandé au candidat d'évoquer une expérience de travail collectif et d'en échanger avec le jury

- Une épreuve d'anglais (15 minutes)
Le candidat traitera d'un thème qui peut porter sur un sujet d'actualité, une thématique de fond, ou un support media spécifique avec un professeur d'anglais.

3.2. Critères de sélection

Les épreuves sont coefficientées suivant le tableau ci-dessous.

Entretien collectif	7
Entretien individuel	10
Anglais oral	3
Anglais en ligne	4
Test de raisonnement	6

Coefficients applicables aux candidats ayant passé la sélection à distance

Entretien de motivation	17
Anglais oral	3
Anglais en ligne	4
Test de raisonnement	6

- Les étudiants sportifs de haut ou bon niveau, après validation de leur dossier par la commission SHBN peuvent bénéficier d'un bonus sur la moyenne coefficientée des épreuves selon leur catégorie :

Bonification sportif de haut et de bon niveau	
Catégories	Bonification
Elite	1.5
Sénior	1
Jeunes	1
Reconversion	1
Sportifs de bon niveau	0.5

3.3. Fraude et sanctions

Chaque candidat doit se prêter aux surveillances et vérifications demandées.

Il doit pouvoir présenter à tout moment une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

Lors des épreuves, il est interdit à tout candidat d'avoir un comportement qui pourrait porter atteinte à l'égalité entre candidats ou gêner les autres candidats.

Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude dûment constatée entraîne l'exclusion du processus de sélection.

3.4. Procédure de désistement :

En cas de désistement aux épreuves de sélection, moins de 2 jours ouvrés avant le rendez-vous pris par le candidat au Talent Day, la totalité des droits d'inscription restent acquis à BBS, sauf en cas de force majeure, justificatifs à l'appui.

En cas d'absence de l'étudiant au Talent Day, les droits d'inscription restent acquis à BBS.

4. Résultats – affectations

Le candidat prend connaissance de ses résultats directement sur son espace personnel.

Le jury d'admission se réunit régulièrement et arrête la liste des candidats admis au programme Grande Ecole de BBS, en précisant les parcours qui lui sont accessibles, sous condition d'obtention du diplôme requis ou des justificatifs obligatoires à transmettre.

Le candidat déclaré admis doit confirmer son inscription au Programme Grande Ecole BBS en s'acquittant, par paiement en ligne sécurisé, d'un acompte de 800 € sur les droits de scolarité.

A la clôture des inscriptions, le candidat n'ayant pas confirmé son inscription est considéré comme démissionnaire.

L'acompte sur droits de scolarité n'est remboursable qu'en cas de non obtention du diplôme requis ou du visa permettant l'arrivée en France. Le candidat dans ce cas doit effectuer sa demande par écrit auprès du directeur de son programme et transmettre les justificatifs correspondants.

Tout candidat souhaitant différer son intégration doit effectuer une demande de report par écrit précisant le motif (période en entreprise, séjour à l'étranger, raison médicale,...). Cette demande est soumise à l'obtention du diplôme requis ainsi qu'à l'accord de la direction de BBS.

4.1. Le jury d'admission

Le Recteur d'Académie ou son représentant assiste aux délibérations du jury d'admission définitive avec voix consultative en tant que garant de la légalité.

Le procès-verbal signé par les membres du Jury et la liste des étudiants proposés à l'admission sont adressés par le Président du Jury au Recteur de l'Académie au plus tard un mois après la délibération.

Le jury d'admission a également pour rôle, en fonction du parcours scolaire antérieur de l'étudiant et

de ses performances aux épreuves de sélection, de préciser les parcours qui lui sont proposés, parmi les choix suivants : BBS Advanced ou BBS Global.

Les décisions du Jury sont sans appel.

Le jury d'admission est nommé par le Recteur d'Académie sur proposition du Directeur. Ce jury est constitué du professeur responsable du programme grande école, du responsable du Talent Development Center et du responsable de la scolarité. Sa composition est conforme à la réglementation publiée au Bulletin Officiel.

4.2. Commission pédagogique VAPP

Les candidats ayant un parcours atypique, qui ne sont pas titulaires d'un diplôme validant au minimum 120 crédits ECTS, mais forts d'une expérience professionnelle ou personnelle significative, doivent déposer un dossier de demande de Validation des Acquis Personnels et Professionnels. Ce dossier est soumis à la commission pédagogique VAPP de BBS.

Cette commission pédagogique est constituée du professeur responsable du programme grande école, du responsable du Talent Development Center et de deux professeurs permanents de BBS.

Cette commission étudie le dossier VAPP du candidat et l'autorise ou non à se présenter aux épreuves de sélection des Talent Days.

4.3. Commission d'équivalence

La Commission d'équivalence valide le niveau et l'acceptabilité des titres et diplômes français ou étrangers nécessaires pour pouvoir se présenter aux épreuves de sélection.

Elle est constituée du professeur responsable du programme, du professeur responsable de la faculté, du responsable des relations internationales et du responsable de la scolarité.

4.4. Commission du Sport de Haut et Bon Niveau

La Commission du Sport de Haut et Bon Niveau a compétence pour attribuer ce niveau aux étudiants pouvant justifier au moins un de ces trois éléments :

- une inscription sur la liste des Sportifs de Haut Niveau, établie par le Ministère des Sports
- l'obtention de titres interrégionaux, nationaux ou internationaux dans des compétitions fédérales
- l'obtention de titres nationaux ou internationaux dans des compétitions scolaires ou universitaires.

Les candidats doivent compléter un dossier spécifique joint en annexe 4.

Cette Commission SHBN est composée du responsable du Programme Grande Ecole, du responsable de la scolarité et du responsable de la vie étudiante.

REGLEMENT ADMISSIONS DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE

Programme Grande Ecole BBS

1. Dispositions générales

Dès son inscription, tout candidat s'engage à respecter strictement toutes les dispositions de ce règlement.

La délibération d'admission est prononcée par le jury de Brest Business School. Les décisions du Jury sont sans appel.

Un candidat ne peut s'inscrire qu'à une seule procédure d'admission par rentrée. Les candidats étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les candidats français. Aucun candidat ne peut s'inscrire plus de trois fois aux épreuves de sélection, toutes voies confondues.

2. Conditions d'inscription

Cette sélection est ouverte à tous les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III ou équivalent et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq années ou à des candidats ayant une expérience professionnelle minimale de 10 ans, dans les métiers du management, avec responsabilité, sans titre III, ayant réalisé une VAPP.

2.1. Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue uniquement par internet sur le site : <http://www.brest-bs.com>

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du processus de sélection et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission au programme grande école de BBS.

2.1.1. Création du compte personnel

Lors de sa première connexion le candidat crée son espace personnel qui lui permet d'avoir accès à son dossier de candidature.

Le candidat doit fournir une adresse e-mail valide et choisir un mot de passe.

BBS informe régulièrement le candidat sur son dossier via internet. Le candidat doit consulter régulièrement sa messagerie électronique et l'espace personnel qui lui est dédié sur le site internet de BBS. L'adresse e-mail doit être valide jusqu'à l'intégration définitive et constitue le moyen privilégié de communication entre BBS et le candidat.

Il est recommandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations enregistrées :

- ✓ identité

Reporter strictement les informations identiques à celles figurant sur la pièce d'identité, le passeport ou le titre de séjour en cours de validité pour les candidats étrangers et joindre les pièces justificatives en ligne.

- ✓ coordonnées

- ✓ autres informations personnelles

Candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique

Un candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique ayant justifié son état par une attestation médicale de la CDES, de l'inspection académique ou du service de médecine préventive de son établissement, peut se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement. Un certificat du médecin ne sera pas recevable.

2.1.2 Constitution du dossier de candidature

L'étudiant doit fournir une lettre de motivation expliquant son intérêt pour le programme ainsi qu'un curriculum vitae. Il peut fournir aussi des courriers de recommandation.

Les candidats ne pouvant justifier d'un diplôme de niveau III devront déposer un dossier de demande de Validation des Acquis Personnels et Professionnels. Ce dossier pourra être complété par le

candidat seul, mais le candidat peut choisir de se faire accompagner. Le référent VAPP de BBS contactera les candidats concernés pour leur donner toutes les précisions nécessaires.

En validant son dossier, l'étudiant autorise expressément l'utilisation et la transmission de ses données selon les nécessités d'organisation de la sélection et de l'admission dans le programme grande école de BBS.

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusifs des données personnelles, BBS s'engage à protéger les données communiquées par l'étudiant et à les utiliser exclusivement dans le cadre des opérations de sélection.

2.3. Inscription au Talent Day

Pour **valider définitivement** son inscription au Talent Day, le candidat doit s'acquitter par paiement en ligne sécurisé du montant des frais d'inscription.

Après validation de son dossier par la commission d'admissibilité des Talent Days, le candidat reçoit par courrier électronique sa convocation précisant le déroulement de la journée, la date et les horaires qu'il a choisis.

3. Les épreuves de sélection

3.1. Déroulement des épreuves

Le candidat doit impérativement respecter la date et l'heure indiquées sur sa convocation.

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni d'une pièce d'identité en cours de validité avec une photographie récente et de sa convocation.

Après vérification de son identité en début de journée, il signe la feuille de présence au Talent Day.

Les épreuves se déroulent sur une journée complète, de 8h à 18h. Elles sont composées comme suit :

- Un entretien individuel (45 minutes)

Sur la base du dossier de candidature rempli lors de l'inscription et des justificatifs fournis, les évaluateurs analysent la personnalité, les motivations et le projet du candidat. Le jury de l'entretien individuel est composé de deux personnes au moins dont un professeur ou cadre de BBS et un cadre d'entreprise. Lors de cet entretien, il sera aussi demandé au candidat d'évoquer une expérience de travail collectif et d'en échanger avec le jury

- Une épreuve d'anglais (15 minutes)

Le candidat traitera d'un thème qui peut porter sur un sujet d'actualité, une thématique de fond, ou un support media spécifique avec un professeur d'anglais.

- Un test de raisonnement en ligne (60 minutes)

Ces tests permettent de mesurer la performance du candidat sur trois dimensions :

- Aptitudes verbales
- Aptitudes numériques
- Aptitudes logiques

3.2. Critères de sélection

Les épreuves sont coefficientées suivant le tableau ci-dessous.

Entretien de motivation	15
Anglais	5
Test de raisonnement	5

3.3. Fraude et sanctions

Chaque candidat doit se prêter aux surveillances et vérifications demandées.

Il doit pouvoir présenter à tout moment une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

Lors des épreuves, il est interdit à tout candidat d'avoir un comportement qui pourrait porter atteinte à l'égalité entre candidats ou gêner les autres candidats.

Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude dûment constatée entraîne l'exclusion du processus de sélection.

3.4. Procédure de désistement

En cas de désistement aux épreuves de sélection, moins de 2 jours ouvrés avant le rendez-vous pris par le candidat au Talent Day, la totalité des droits d'inscription restent acquis à BBS, sauf en cas de force majeure, justificatifs à l'appui.

En cas d'absence de l'étudiant au Talent Day, les droits d'inscription restent acquis à BBS.

4. Résultats – affectations

Le candidat prend connaissance de ses résultats directement sur son espace personnel.

Le jury d'admission se réunit régulièrement et arrête la liste des candidats admis au programme Grande Ecole de BBS.

Le candidat déclaré admis doit confirmer son inscription au Programme Grande Ecole BBS en s'acquittant, par paiement en ligne sécurisé, d'un acompte de 800 € sur les droits de scolarité.

A la clôture des inscriptions, le candidat n'ayant pas confirmé son inscription est considéré comme démissionnaire.

En cas de non obtention du diplôme requis, l'acompte sur droits de scolarité qui aurait été versé par un candidat pour son inscription lui sera remboursé. Le candidat doit alors effectuer sa demande par écrit auprès du directeur de son programme et transmettre les justificatifs correspondants.

Tout candidat souhaitant différer son intégration doit effectuer une demande de report par écrit précisant le motif (période en entreprise, séjour à l'étranger, raison médicale,...). Cette demande est soumise à l'obtention du diplôme requis ainsi qu'à l'accord de la direction de BBS.

4.1. Le jury d'admission

Le Recteur d'Académie ou son représentant assiste aux délibérations du jury d'admission définitive avec voix consultative en tant que garant de la légalité.

Le procès-verbal signé par les membres du Jury et la liste des étudiants proposés à l'admission sont adressés par le Président du Jury au Recteur de l'Académie au plus tard un mois après la délibération. Les décisions du Jury sont sans appel.

Le jury d'admission est nommé par le Recteur d'Académie sur proposition du Directeur. Ce jury est constitué du professeur responsable du programme grande école, du responsable du Talent Development Center et du responsable de la scolarité. Sa composition est conforme à la réglementation publiée au Bulletin Officiel.

4.2. Commission pédagogique VAPP

Les candidats ayant une expérience professionnelle minimale de 10 ans, dans les métiers du management, avec responsabilité, sans titre III, doivent déposer un dossier de demande de Validation des Acquis Personnels et Professionnels. Ce dossier est soumis à la commission pédagogique VAPP de BBS.

Cette commission pédagogique est constituée du professeur responsable du programme grande école, du responsable du Talent Development Center et de deux professeurs permanents de BBS.

Cette commission étudie le dossier VAPP du candidat et l'autorise ou non à se présenter aux épreuves de sélection des Talent Days.

4.3. Commission d'équivalence

La Commission d'équivalence valide le niveau et l'acceptabilité des titres et diplômes français ou étrangers nécessaires pour pouvoir se présenter aux épreuves de sélection.

Elle est constituée du professeur responsable du programme, du professeur responsable de la faculté, du responsable des relations internationales et du responsable de la scolarité.